

# POSTULAT URGENT

**Auteur** AdG/LA, par Emmanuel Amoos, Valentin Aymon (suppl.), Raymond Borgeat et Gilbert Truffer  
**Objet** SPM: «La machine est grippée.»  
**Date** 10.09.2019  
**Numéro** 4.0382

---

## **Actualité de l'événement**

Le retard du SPM a été annoncé lundi matin à la Radio.

## **Imprévisibilité**

Il n'était pas prévisible d'apprendre qu'à l'approche de la saison d'hiver, le SPM accuserait un retard d'environ 4 à 6 mois sur les permis de séjour.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

La saison d'hiver arrive, et nombre d'acteurs touristiques ont besoin d'une réaction immédiate et efficace du Canton pour ne pas laisser des salariés et des entreprises dans une illégalité forcée.

Depuis plusieurs mois, la tension autour des permis de travail est palpable et les attentes des offices de la population communales grandissantes.

Un retard de plus en plus inquiétant est constaté et, les entreprises comme les travailleurs étrangers, en souffrent. Difficiles pour le saisonnier de pouvoir travailler en toute l'égalité quand sa demande de permis prend six mois à être prononcée pour une durée de travail de quatre mois ; ou lorsque le patron, avant de pouvoir attaquer sa saison de restauration en plein hiver en station, se retrouve avec trois employés sans permis de travail, alors que les démarches pour les obtenir ont été entreprises trois mois auparavant ?

Cela a également des impacts sur l'obtention d'un compte salaire, de prestations sociales ou voir même pour obtenir un logement ou une assurance maladie !

Le constat du conseiller d'Etat en charge du SPM est clair: «La machine est grippée.»

Pour soigner ce refroidissement automnal, il faudra des mesures efficaces. Le chef de service annonce l'engagement de 1,6 EPT en octobre puis en novembre. Mais l'engagement de 0,8 EPT début octobre et 0,8 EPT au début novembre suffiront-ils à compenser les 3 personnes qui ont été déplacées de la production des permis à l'instruction des dossiers? On peut en douter.

Il est nécessaire que le SPM se dote de plus de collaborateurs compétents. Entendez par là des personnes formées pour cela et non pas des stagiaires comme à l'accoutumée. Non pas que cela soit scandaleux, mais le temps pour les former aura un impact sur le retard déjà faramineux du SPM.

Le chef du service a signifié lors de l'AG de l'AVPCH que son service traiterait en priorité les permis L, ce qui va encore pénaliser les titulaires des permis B et C.

De plus, les procédures et le mode de fonctionnement du SPM est à revoir. Si les travaux actuels dans le bâtiment du Service sont un mal nécessaire, il paraîtrait qu'on y trouverait encore un abécédaire et que pour ne rien arranger, certains dossiers se perdraient.

De manière plus général, il semblerait que les services liés à la population accusent des retards inquiétants (impôts à la source des permis B, Caisse de compensation...). Il semble en

effet incontestable que si la population croît, le nombre d'EPT est lui resté plutôt stables dans ses services ces dernières années, en excluant les engagements temporaires.

Enfin, bien que 80% des travailleurs soient de l'UE et ne deviennent pas criminels du jour au lendemain, comme se plaît à le rappeler Monsieur Favre, cela ne doit pas empêcher notre Ministre de garantir que toute personne qui a besoin d'un permis de travail pour travailler puisse l'obtenir dans un délai raisonnable.

### **Conclusion**

C'est pour cela que les postulants demandent au DSIS de:

- Analyser l'opportunité de la mise en postulation rapide des EPT qualifiées nécessaires au bon fonctionnement du SPM afin de ne plus mettre notamment les OP, entreprises et salariés dans l'embarras, et ce sur le long terme.
- Etudier une simplification des procédures pour les permis saisonniers.
- Etudier toute amélioration possible logistique pour permettre au SPM de gagner en efficacité.
- Communiquer au plus vite sur le délai raisonnable d'une démarche liée à l'obtention d'un permis de travail afin de rassurer les acteurs économiques locaux sur les délais à anticiper.
- Examiner les retards accusés par les institutions liées à la population et pouvant souffrir de son augmentation et de l'augmentation de la masse de dossiers à traiter afin de proposer des mesures similaires.